LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #

Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0110 du 04 au 10 Février 2014 - Prix : 250 F CFA

ESCROQUERIE AU NOM DE DIEU

Le faux miracle n'a pas eu lieu au Palais des congrès de Kara

POLITIQUE-DEVOIR DE VERITE/Agbéyomé Kodjo :

"...Je n'ai jamais rencontré Faure avant ou après les élections législatives, comme le prétendent plusieurs personnes..." P.3

Agbéyomé Kodjo, Pdt de OBUTS

Réné Kapou

BONNE GOUVERNANCE :

L'ARMP publie le Rapport d'audit des marchés publics passés en 2011 PP.3,4&5

Déclaration liminaire du DG de l'ARMP-Togo, M. Réné Kapou

BON A SAVOIR :

Dispositions générales sur les prérogatives et obligations de la CEET

EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION (Article 9.1 du RTD)

Dr Gnandè Djétéli, DG de la CEET

Tribune libre

Que reste-t-il des 33,9 % des voix obtenues par Jean-Pierre Fabre à la présidentielle 2010 ?

Tido Brassier

Les marches hebdomadaires suivies de meetings politiques à la plage de Lomé initiés par Jean-Pierre Fabre dans le cadre de la revendication de sa victoire lors de la présidentielle de mars 2010 sont devenus de bout en bout après trois années d'exercice [2010 - 2013] une sorte de tribune politique populiste où lui-même et ses partisans ont pris l'habitude de jeter en pâture médiatique, sans euphémisme, la communauté internationale, les représentations diplomatiques accréditées au Togo, certains médias nationaux, les autres partis politiques de l'opposition démocratique et bien évidemment la dictature héréditaire en place depuis 2005.

Suite page 6

ECONOMIE

Mme Ingrid Awadé, nommée directrice générale de la délégation à l'organisation du secteur informel

Mme Ingrid Awadé

Médias/Un feuilleton inhabituel à la TVT :

La part de responsabilité de Madame le Ministre dans ce feuilleton

Dr Kouméalo Anaté, ministre de la Communication et de la Culture

Lisez-nous désormais sur le:
www.lemedium.info
avec:
SOGESTI
Intégrateur de Système d'information
Communication - Formation - Conseil
support@sogesti.net / www.sogesti.net

Météo

Mardi 04 Février 2014
Matin:
Ciel peu nuageux
24°C
Après-midi:
Ciel peu nuageux
32°C

EDITO

L'Afrique "incubateur" pour les groupes terroristes

Les affirmations ce mercredi du directeur du renseignement américain (DNI) James Clapper. dans son témoignage écrit aux sénateurs de la commission du Renseignement américain sont inquiétantes. L'éminent spécialiste estime que :"L'Afrique subsaharienne est devenue un "incubateur" pour les groupes extrémistes qui mènent des attaques "de plus en plus meurtrières"."

A son avis, " les gouvernements de la région du Sahel, particulièrement le Tchad, le Niger, le Mali et la Mauritanie, courent le risque d'attaques terroristes, essentiellement en représailles à leur soutien à l'intervention militaire française au Mali en janvier 2013".

Il insiste sur le terreau favorable que rencontrent les extrémistes. L'addition des frustrations de la jeunesse et de "groupes ethniques marginalisés", le manque de services publics, les faibles opportunités d'emploi et les mauvaises conditions de vie forment un cocktail explosif et alimentent la menace posée par ces groupes. Au Sahel, les moyens limités des gouvernements, la corruption et les trafics sapent la capacité de ces pays à "absorber l'aide internationale et à améliorer la stabilité et la sécurité, qui permettraient de limiter la liberté de mouvement des terroristes ".

James Clapper porte un jugement mitigé sur l'opération Serval de janvier 2013 au Mali Elle, a permis de repousser les islamistes armés qui contrôlaient le nord du pays. Mais l'intervention française a aussi provoqué la dispersion de milliers de combattants dans la zone sahélienne, notamment dans le sud de la Libye, devenue une "zone grise" échappant à tout contrôle et le lieu de tous les trafics.

Il faudrait ajouter que le désordre généré par l'explosion de l'Etat libyen est pour beaucoup dans cette situation .Il n'y a plus d'autorité dans ce pays qui disposait d'armements importants aujourd'hui disséminés et à la disposition du plus offrant.

L'Afrique qui se réunit cette semaine à Addis Abeba en présence du président du Togo, Faure Gnassingbé, doit renforcer son unité pour combattre ce néo-terrorisme à mi-chemin entre le banditisme et la politique. Mais ses ressources mesurées ne lui permettent guère de renforcer ses armées. A la communauté internationale d'aider les gouvernements africains à combattre cette nouvelle gangrène qui la guette.

Koffi SOUZA

Libre opinion :

Le CST, un bateau… ivre qui conduit ses passagers au… cimetière ou en prison… (Suite & fin)

J'ÉTAIS l'un des rares analystes à redéfinir le CST (Collectif Sauvons le Togo), comme le CDT (Collectif Détruisons le Togo), après avoir vu l'orientation et les actes de ce Collectif. Les évènements m'ont largement donné raison. Le CST a en effet conduit à la destruction des chaussées, des feux de signalisation, la fonte du goudron de nos chaussées, et causé des blessés, des inculpés et des incarcérés lors de ses manifestations de rues, sans compter son fameux "dernier tour de JERICHO ", qui a abouti, comme dans la Bible (JOSUE 6) aux gigantesques incendies des marchés de Kara et de Lomé…

...Et que dire de la prétendue enquête du CST sur les incendies de KARA et LOME et leurs prétendus commanditaires ? Faire une enquête, c'est interroger, confronter, prendre des empreintes digitales et même faire des tests ADN, convoquer des témoins, prendre des dépositions, trouver des indices sérieux, les confronter, mener des interrogatoires sérieux et contradictoires, trouver des pièces à conviction, etc. …. Or, que font Zeus AJAVON et ses prétendus enquêteurs, signataires du fameux " rapport d'enquête " ? Ils alignent des phrases, des arguments bidons qui ne tiennent pas la route, et mêmes des noms de personnalités proches du régime, qu'ils accusent nommément d'être les commanditaires des incendies ! La réaction des indexés ne s'est pas fait attendre : deux portent déjà plainte contre les signataires de rapport, et l'un d'eux demande un demi-milliard de FCFA ! le 19 février prochain, aura lieu le 1er procès. Si Jean-Pierre Fabre et les siens sont condamné, le leader de l'ANC a du souci à se faire, car son casier judiciaire ne sera plus vierge, et son dossier de candidature à la présidentielle prochaine, risque de porter la mention " irrecevable " !

Cette fameuse enquête du CST nous livre chaque jour ses incongruités, qui devaient faire rire, s'il n'y avait pas mort d'homme, et plus de 6 milliards de marchandises partis en fumée ! Et le CST organise encore des marches pour réclamer encore une enquête internationale, après avoir publié ses propres résultats d'enquête ! Y a-t- il vraiment des avocats au sein du CST ?

La question que tous les analystes politiques se posent sur le CST et sa création est la suivante :

" Pourquoi Me Zeus AJAVON et les siens ont- ils créé le CST ? "

A cette question, ces analystes ont évoqué trois hypothèses :

1) Zeus AJAVON serait une taupe du pouvoir, introduite dans l'opposition pour la plomber !

2) Zeus AJAVON aurait créé le CST, en espérant, au départ, sauver son riche client, KPATCHA GNASSINGBE, avec ce " machin ", ce qui expliquerait que les premières manifestations organisées par l'avocat au carrefour DEKON avaient pour objectifs principaux d'exiger la libération du célèbre prisonnier !

3) Zeus AJAVON aurait essayé de renaître de ses cendres, après avoir essuyé une défaite cinglante aux législatives de 2007, sous le label KPATIMA !

Peut-être que ces trois hypothèses s'imbriquent et que l'avocat a roulé tout le monde dans sa farine…

Pour ceux qui retiennent la 1ère hypothèse, Me Ajavon mérite qu'on lui tire le chapeau s'il n'avait le cadavre de Mr YAKANOU au travers de la gorge, ainsi que les incendies des marchés de Kara et de Lomé, marchés qui rapportent une fortune à l'ETAT, en taxes douanières et fiscales. Me AJAVON aurait dérapé, ou aurait été contraint à valider l'opération " Dernier tour de Jéricho", qui a coïncidé avec les incendies criminels…

Par ailleurs, à cause du CST, l'opposition est vraiment plombée ! L'ANC n'a recueilli que 16 députés aux législatives de 2013, contre 27 pour l'UFC, en 2007 ; le CAR est presque stationnaire, ADDI a pu glaner 3 sièges, et un député indépendant (qui n'a rien à voir avec le CST) est sorti des urnes… Fait marquant, le CST a poussé l'UFC dans les bras d'UNIR, puisque le parti " Detia " vote les lois présentées par le gouvernement, ce qui fait que le pouvoir dispose de 62 députés au Parlement, plus 3 de l'UFC, ce qui lui fait 65 députés à l'Hémicycle, soit plus des deux tiers (2/3) des élus ! Merci CST ! Merci ZEUS AJAVON ! AJAVON hé…hé…hé…, AJAVON, haaa… !

Dr IHOU David

Notons enfin, pour clore ce chapitre, que pour les dernières législatives du 25 juillet dernier, alors que la campagne officielle est ouverte le 6 juillet, et qu'UNIR a commencé à ratisser le pays, c'est à ce moment-là que nos fameux opposants sont en conclave avec Mgr Barrigah et d'autres médiateurs, pour un accord inclassable…

Pour ceux qui retiennent la 2è hypothèse, Zeus AJAVON mérite le surnom de " calamité juridique ", qu'on lui a collé sur le front ! Le cas Kpatcha Gnassingbé a été traité de façon calamiteuse ! Et ses déclarations sur " le pouvoir illégitime " de Faure Gnassingbé sont suicidaires…

Enfin, si c'était pour rebondir, il y avait d'autres voies plus intelligentes que Me AJAVON aurait du emprunter ! Pauvre CST ! Oh pardon, pauvre CDT !

L'histoire du CST ressemble à celle du savon que certains togolais peu scrupuleux commercialisent et qui a pour nom " sa kponon na honvia ", littéralement, " vends 25 francs CFA au connard " !

C'est un savon qui cause des irritations et des brûlures légères, pour celles de mes patientes qui les ont utilisées.

" …Et vous avez acheté un savon qui porte ce nom ? ", demandai-je à une de mes patientes.

Elle rit et me répond :

" Franchement, je ne sais pas ce qui m'a pris ! ".

Oui, le Togolais est bizarre et crédule à mort, et prend tout à la légère!

Quand un " machin " est créé (Parti politique, Association, Collectif, Syndicat, etc.), il faut d'abord connaître " la physionomie du mouton " (comme qui dirait l'autre) qui a créé le " machin ", quels sont le contenu et le contenant du " machin ", et les motivations profondes du créateur du " machin "… sinon, on risque de se retrouver au …cimetière, ou en prison…

Dr David IHOU, consultant en géopolitique et stratégie sécuritaire.

[redacted]

Dispositions générales sur les prérogatives et obligations de la CEET

EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION (Article 9.1 du RTD)

LA CEET a le droit d'assurer sur le territoire de la République Togolaise, le Service Public de Distribution et de vente d'énergie électrique, conformément à la Loi et ses textes d'application.

Dr Gnédè Djéténi, DG CEET

La CEET a le droit d'établir et d'entretenir dans le cadre du Réseau du Service Public de Distribution, soit au dessus, soit en dessous des Voies Publiques et de leurs dépendances, tous ouvrages ou Canalisations destinés à la distribution de l'énergie électrique, en se conformant aux conditions de la Loi, des règles de la sécurité publique, des règlements de voirie, ainsi que des régimes de l'autorisation préalable et de la remise en état des chaussées et de leurs dépendances, prévus par ces règlements.

La CEET a le droit d'occuper ou d'emprunter, avec permission préalable de l'autorité compétente, des terrains et des biens faisant partie du domaine public ou privé de l'Etat ou des Collectivités Locales, déclarés d'utilité publique et dont l'utilisation s'avère nécessaire à la réalisation d'ouvrages rentrant dans la distribution publique de l'énergie électrique.

Source : Extrait du Règlement Technique de Distribution d'Energie Electrique (RTD) Février 2012

LE MEDIUM
Hebdomadaire d'Informations #

Récépissé
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :
893, rue 19 Saint Joseph
01 BP : 450 Lomé
Tél : +228 22 37 86 99
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr
Maison de la Presse,Casier N° 78

Directeur de la Publication :
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH
Rédaction :
Jacques Komi SOLETE
Crédo TETTEH
Ekoué SATCHIVI
Dodo ABALO
Dezzy HUTCHNER
B. Ogouki ATAKPA
Infographie : JPB
Impression : ST Louis, Doulassamé-LOME Tél :9012 3730
Tirage : 2.500 exemplaires
Distribution: Léo AYIVI (**90 19 70 25**)

SOGESTI
Intégrateur de Système d'information
Communication - Formation - Conseil
support@sogesti.net / www.sogesti.net

-www.sogesti.net
Cabinet d'experts en système d'information-Archivage-Sécurité -Formations-Assistance
Tel : 22 20 05 53 info @sogesti.net

-www.emploitogo.com
Pour trouver un emploi et recruter rapidement

-www.marchespublicstogo.com
Liste des marches publics et privés en temps réel.

-www.togoentreprise.com
Annuaire des entreprises et recherche de partenaires

-www.pcroom.ch
Vente de serveurs -scanners pro-bureautique

-www.easydnatogo.com
Spécialiste des tests ADN

ESCROQUERIE AU NOM DE DIEU

Le faux miracle n'a pas eu lieu au Palais des congrès de Kara, Pasteur et faux malades arrêtés par la gendarmerie et présentés au juge

DE GRANDES séances de prières et de guérison étaient prévues du 24 au 26 janvier dernier au Palais des congrès de Kara.

Initiée par le pasteur et fondateur de l'Eglise "La Maison d'Excellence", cette croisade de +guérison miraculeuse+, n'a pas finalement eu lieu, la gendarmerie ayant décelé le "complot" mis en place pour escroquer les populations.

On escroque au nom de Jésus sur la croix...

Le pasteur avait recruté des jeunes dans le village de Soumdina-haut qui ont simulé des maladies, afin d'être guéris miraculeusement, durant les trois jours de prières.

Au total 7 personnes (5 togolais et deux nigérians) dont le pasteur sont arrêtées et écrouées.

"Ce pasteur avait recruté ces personnes moyennant 20.000 F.CFA chacun pour monter des scénarios, afin de simuler des maladies et des guérisons par miracle lors de ces séances de prières. Parmi ces malades, fabriqués de toute pièce : un individu sain, ayant une jambe plâtrée", a déclaré un responsable de la gendarmerie de Lama-Sahoudè.

Toutes les personnes arrêtées dont l'individu à la jambe plâtrée ont été montrées à la télévision nationale

A travers ce scénario, ce pasteur compte attirer un plus grand nombre de fidèles pour son Eglise.

La population est appelée à la vigilance, car beaucoup de vendeurs d'illusions se font passer ces derniers temps pour des pasteurs, apôtres, révérends, etc., dans le seul but d'escroquer.

Médias/Un feuilleton inhabituel à la TVT :

La part de responsabilité de Madame le Ministre dans ce feuilleton

DEPUIS QUELQUES jours, le personnel de la TVT passe un feuilleton inhabituel. Pas sur nos petits écrans mais plutôt au sein même de la TVT. L'acteur principal de ce feuilleton noircissant est justement ce personnel qui est aujourd'hui divisé sur les questions d'appréciation. On parle dans le sens qui arrange en vilipendant son prochain.

De l'article publié par nos confrères d'Afreepress que nous saluons au passage, quatre faits retiennent notre attention et suscitent notre analyse :

1/ L'affectation de Norbert Amégninou

Notre confrère Norbert Amégninou a été affecté de son poste de Rédacteur en chef à la TVT au Centre de formation et de recyclage en communication (CFRC) comme chef division des technologies de l'information et de la communication.

2/ Dire que le Directeur de la Télévision Togolaise verse dans le tribalisme ?

Selon les informations relatées par notre confrère Afreepress et qui considère que les gens accusent le Directeur Kouéssan Yovodévi de tribaliste,nous tenons à relever que dans un passé récent des confrères tels que Essoham Téou Téou et Franck Missité, qui sans nous tromper ne sont pas de la même préfecture, origine ou clan que Monsieur Kouéssan Yovodévi, ont eu le privilège d'effectuer un voyage présidentiel.

3/ Irène Wallar est-elle à la base de l'affectation de Norbert Amégninou et chef d'orchestre de la fronde contre le Directeur Kouessan Yovodévi ?

Selon les informations de notre confrère Afreepress, il se raconterait que Madame Irène Wallar, actuelle épouse du Premier Ministre Ahoomey-Zunu " ne digère plus de voir celui qui l'a fait monter sur un plateau de journal continuer son œuvre à la tête de la TVT " parce qu'elle " le considère comme tribaliste ".

Dr Kouméalo Anaté, ministre de la Communication et de la Culture

Plus loin dans le même article, il est fait état que le Dg de la TVT " ne fait que la promotion des journalistes proches de lui ou plutôt de sa région d'origine, de son clan, de son groupe ethnique ". Ce qui ne semble pas vérifié totalement si nous prenons comme seuls éléments les voyages dans un passé récent des confrères originaires du Nord pays.

Aussi est-il nécessaire de chercher à savoir ici si Irène Wallar en tant que épouse du Premier Ministre peut-elle à loisir influencer la décision d'un ministre de la communication ? Si oui, cela poserait d'énormes questionnements en ce sens qu'un agent ne pourra en aucun cas influencer une décision d'un Ministre de la République.

Plus loin encore, on affirme que " la stratégie du clan Irène Wallar " serait actuellement de constater le départ de Monsieur Kouessan Yovodévi de la direction de la Télévision Nationale. Or ce qu'on oublie, ni aujourd'hui ni demain un ministre de la communication même puissante et un agent même épouse du premier ministre ne peuvent rapporter un décret du Président de la République. Ce qui revient à dire que le Directeur de la TVT est nommé par un décret présidentiel et seul un autre présidentiel pourrait l'enlever de ses fonctions.

Affirmer donc qu'après l'affectation de Norbert Amégninou, ce sera le tour de Monsieur Kouessan Yovodévi, ce n'est qu'affabulation et simple gesticulation intellectuelle

4/ La part de responsabilité de Madame le Ministre dans ce feuilleton

En voulant procéder à l'affection de Norbert Amégninou sur la base de disposer que d'un seul chef par division, Madame le Ministre Anaté a-t-elle fait de consulter le Directeur de la TVT ne serait ce que pour simple avis ? Est-ce que le nouvel organigramme de la TVT est déjà en œuvre ? Ou était-il plutôt question d'ancienneté à ce poste ? Le fait de durer à un poste est-il la marque d'expérience et de travail bien fait ?

Autant de questions qui ne blanchissent pas le Ministre de la Communication et de la Culture qui avouons-le n'a pas su gérer comme une mère de famille les problèmes de ses administrés.

Somme toute, aujourd'hui il ne fait pas bon vivre à la TVT. Mais tout en positivant, nous en appelons à la conscience et à la vigilance des plus hautes autorités et surtout à une conscience professionnelle.

BOA

Nos remerciements aux agences savoirnews, afreepress et republicoftogo pour leur collaboration

BONNE GOUVERNANCE :

L'ARMP publie le Rapport d'audit des marchés publics passés en 2011

Le Rapport d'audit des marchés publics passés en 2011 a été présenté à la presse au cours d'une conférence de presse le mardi 28 janvier 2014 par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics(ARMP) en présence des autorités contractantes et des organisations de la société.

Cet audit de conformité des marchés réalisés en 2011, réalisé par deux cabinets indépendants, met évidence certaines irrégularités et dysfonctionnements constatés dans la chaine de passation en 2011 ponctués de recommandations pour une meilleure gouvernance de ce secteur.

" L'autorité de régulation des marchés publics fait procéder , au plus tard le 1er mars suivant la fin de l'exercice budgétaire , à des audits confié à des cabinets indépendants de réputation professionnelle, et préalablement recruté dans le respect des dispositions en vigueur " a déclaré M. René KAPOU le Directeur Général de l'ARMP, c'est conformément à cette disposition des marchés publics que l'ARMP fait procéder depuis l'année 2012 de plein exercice de fonctionnement, a des audits pour une compréhension du degré d'application des textes en vigueur en matière de passation de marché publics. Pour le compte de l'année 2011, ce sont les cabinets

Réné Kapou, DG ARMP-Togo

Fiducia Consulting Group(FCG) du Bénin et Audit et Conseil Réunis(ACR) duTogo qui ont conduit ces travaux auprès de 39 autorités contractants dont des institutions de la république, des sociétés d'Etat, des établissements publics et autres collectivités territoriales.

En termes d'analyse de la passation, et de l'exécution des marchés publics du groupe d'autorités contractantes audité par l'ACR, les principaux contacts font état d'une carence documentaire et de production de rapport, de difficulté de situer les responsabilités de délai en l'absence de pièces et correspondances administratives et aucune autorité contractante ne se sontconformées aux étapes de la passation et de l'exécution des marchés publics. Au total 136pour un montant 24 294 017 572 f CFA sur les 19 autorités contractantes auditées par le cabinet FCG, 44%des marchés ont été passé en violation des disposition applicables et seulement 37% sont en accord avec les dispositions applicables tandis que le manque d'information n'a pas permis aux consultant d'exprimer un avis pour 19%de marché.

René Kapou directeur générale de l'ARMP,a expliqué que compte tenu du fait que c'est en 2011 qui représente l'année au cours de laquelle les textes en matière de marchés publics ont commencé par avoir leur application, ce sont en réalité les audits ultérieurs qui permettront de mieux apprécié l'application de la réglementation en vigueur c'est-à-dire les audits 2012-2013 qui sont en cours de préparation. C'est ce qui justifie selon lui, l'écart constaté entre les usages en vigueurs au sein des autorités contractantes et les normes et dispositions prévus par les nouveaux textes législatifs et règlementaire.

Pour conclure, le DG Kapoua déclaré que " les résultats ont été produit, il nous appartient en tant qu'organe de régulation de nous servir pour corriger les manquements et les disfonctionnements qui y ont été relevés et faire en sorte que le système des marchés de passation se porte mieux "

Dodo ABALO

Zozo

POLITIQUE/DEVOIR DE VERITE/AGBÉYOMÉ KODJO : "…JE N'AI JAMAIS RENCONTRÉ FAURE AVANT OU APRÈS LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, COMME LE PRÉTENDENT PLUSIEURS PERSONNES… "

Certaines ont récemment évoqué une quelconque visite " clandestine " du président du parti Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire (OBUTS), Agbéyomé Kodjo au président de la République Faure Gnassingbé, dans ses appartements à la résidence de la caisse.

Ces propos on fait réagir le président du parti qui a témoigné hier lundi sur une chaîne locale son indignation face à ces allégations " mensongères " des journaux à son endroit.

" Je ne suis jamais rentré chez le président Faure Gnassingbé, je ne sais même pas où il habite ", a déclaré avec irritation Agbéyomé Kodjo, qui reconnaît cependant avoir été reçu trois fois par le président de la République, depuis son retour d'exil de la France.

" J'ai effectivement été reçu par le président après mon retour d'exil de la France, deux fois au palais présidentiel de la Marina et une fois dans le nouveau palais, mais je n'ai jamais rencontré Faure avant ou après les élections législatives, comme le prétendent plusieurs personnes ", a-t-il souligné.

Le président du parti OBUTS, se dit " serein " malgré tout, et ne garde aucune rancune envers tous " ceux et celles " qui ont pu dire des mensonges sur lui. "Les forts pardonnent, mais ce sont les faibles qui se vengent,", a-t-il indiqué à leur endroit.

Zozo

QUALITÉ, TRANSPARENCE ET EFFICACITÉ DES OPÉRATIONS DE PASSATION DE MARCHÉ AU COURS DE L'ANNEE 2011 À LA LONATO:

LO.NA.TO

Proposition de marchés passés par les procédures dérogatoires (Gré à gré et consultations directes)

L'on constate au vu des résultats enregistrés lors de l'audit que :

- 58% du nombre et 15% du montant des marchés de la LONATO (Loterie Nationale Togolaise) ont été passés selon la procédure de consultation restreinte ;
- 28% du nombre et 71% du montant des marchés de la LONATO ont été passés selon la procédure d'entente directe.

NB : Il faut néanmoins que ces deux procédures (le gré à gré et la consultation directe) sont entre autre autorisées mais jusqu'à un certains seuil définit pas la loi (10% de l'ensemble des marchés passé au cours d'une année).

S'agissant de la proportion de marchés en violation de la réglementation :

Sur la base de nos travaux, trois (03) marchés d'un montant cumulé de FCFA 356.105.473 sur les sept contrôlés, soit une proportion de 43% du nombre de marchés ont été passés sans tenir compte des conditions du DAO et en violation des dispositions du Code de marchés en vigueur.

Nombre de DAO rejetés par la DNCMP :

Au cours de la gestion 2011, aucun DAO n'a été rejeté par la DNCMP qui soit porté à notre connaissance.

Nombre de rapports d'évaluation rejetés par la DNCMP :

Au cours de la gestion 2011, aucun rapport d'évaluation n'a été rejeté par la DNCMP sur la base des informations obtenues.

Avis exprimés dans le cadre de la passation et de l'exécution des marchés au titre de la Gestion 2011 se présentent comme suit :

- Pour la préparation et le lancement du DAO ou de la consultation de fournisseurs, 57% des marchés contrôlés ont une " performance moyennement satisfaisante " et 43% ont une "performance non satisfaisante " ;
- En ce qui concerne l'ouverture et l'évaluation des offres ou négociation, 29% des marchés contrôlés ont une " performance satisfaisante ", 28% ont une " performance moyennement satisfaisante " et 43% ont une " performance non satisfaisante";
- Quant à l'étape de la signature, de l'approbation et de la notification du marché, 29% des marchés contrôlés ont une " performance moyennement satisfaisante " et 71% ont une " performance non satisfaisante " ;
- Enfin, pour l'étape du suivi de l'exécution et du paiement des marchés, 14% des marchés contrôlés ont une " performance moyennement satisfaisante " et 86% des marchés contrôlés ont une " performance non satisfaisante ".

PUBLICATION DU RAPPORT D'AUDIT DES MARCHES PASSES EN 2011:

Déclaration liminaire du DG de l'ARMP-Togo, M. Réné Kapou

- Madame le Président du Conseil de régulation de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) ;

- Messieurs les membres du Conseil de régulation de l'ARMP ;

- Madame le Directeur national du contrôle des marchés publics ;

- Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales et représentations diplomatiques accréditées au Togo ;

- Mesdames et Messieurs les Personnes responsables des marchés publics,

- Mesdames et Messieurs les Représentants des syndicats ;

- Chers journalistes des médias publics et privés ;

- Mesdames et Messieurs ;

Le DG de l'ARMP-Togo,Théophile Réné Kapou (au micro) entouré de la Présidente du CR, Ayélé Datti et de quelques Conseillers

Je vous retrouve quelques semaines après notre dernière rencontre, pour, cette fois-ci, vous présenter les résultats de l'audit de conformité des marchés publics passés en 2011 au Togo.

En effet, le décret n° 2009-296/PR du 30 décembre 2009, portant missions, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), en son article 49, fait obligation à notre institution de faire "procéder, au plus tard le 1er mars suivant la fin de l'exercice budgétaire, à des audits indépendants, confiés à des cabinets d'audit indépendants de réputation professionnelle, et préalablement recrutés dans le respect des dispositions en vigueur ".

Dans cette optique, l'Autorité de régulation des marchés publics a fait procéder, au cours de l'année 2012, la première de plein exercice de fonctionnement de l'ARMP, à l'audit des marchés publics passés en 2010 financé par la Banque Mondiale et dont la réalisation constituait une des conditionnalités posées par cette banque pour le déblocage de l'appui budgétaire à accorder au gouvernement togolais au cours de cette période. L'audit des marchés publics passés en 2011, dont la publication fait l'objet de la présente rencontre, a été réalisé par deux (2) cabinets d'audit indépendants, recrutés par l'ARMP sur ses ressources propres. Il s'agit des cabinets :

- Fiducia Consulting Group (FCG) du Bénin ;
-Audit & Conseil Réunis (ACR) du Togo.

La mission assignée à ces deux (2) cabinets est de vérifier le processus de passation, de gestion et d'exécution des marchés publics et des délégations de service public conclus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011 par un échantillon d'autorités contractantes assez représentatif, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par le Code des marchés en vigueur.

Les objectifs spécifiques visés par cette mission doivent conduire les cabinets à :

o émettre une opinion sur les procédures suivies pour la passation des marchés sur la base d'un échantillon des marchés passés ;

o effectuer un audit physique, à travers une vérification physique de la réalisation des marchés exécutés au titre de l'année 2011 et en contrôler la conformité physique des travaux et la matérialité des dépenses ;

o vérifier la conformité des procédures de passation de ces marchés aux principes et dispositions de passation de marchés (Loi, Code et textes d'application) entrés en vigueur en janvier 2011 ;

o examiner et évaluer les situations d'attribution des marchés négociés, avec une déduction en fin de revue, d'une part, de leur pourcentage en montant et en nombre par rapport à l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante et d'autre part, les pourcentages en montant et en nombre de marchés non conformes à la réglementation en vigueur ;

o exprimer une opinion et des recommandations sur le système de classement et d'archivage des documents de passation de marchés ;

o formuler des recommandations pour le futur.

I. METHODOLOGIE ET ECHANTILLONNAGE

Sur un total de 64 autorités contractantes dénombrées en 2011, un échantillon aléatoire de 39 ont été auditées soit une proportion de 61%. Les autorités contractantes auditées ont été réparties entre les deux (2) cabinets recrutés à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt. En outre, les marchés audités ont été sélectionnés sur la base des critères suivants :

- le seuil financier du marché,
- la spécificité,
- la complexité,
- le degré de sensibilité (gré à gré, contentieux).

Ainsi, le groupe 1 d'autorités contractantes auditées par le cabinet Audit et Conseil Réunis (ACR), se compose de :

* **Au titre des institutions de la République et des ministères:**

- Présidence de la République ;
- Premier ministère ;
- Cour des comptes ;
- Ministère de la santé ;
- Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hydraulique villageoise ;
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;
- Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- Ministère de l'économie et des finances ;
- Ministère des transports ;
- Ministère de l'environnement et des ressources forestières ;
- Ministère de la défense et des anciens combattants ;
- Ministère du tourisme ;
- Ministère des mines et de l'énergie.

* **Au titre des sociétés d'Etat et établissements publics :**

- Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) ;
- Société Togolaise des Eaux (TdE) ;
- Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin (SALT) ;
- Université de Lomé ;
- Société d'Administration de la Zone Franche (SAZOF) ;
- Université de Kara.

Le second groupe d'autorités contractantes auditées par le cabinet Fiducia Consulting Group (FCG) comprend :

***Au titre des ministères :**

- Ministère des travaux publics;
- Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- Ministère délégué auprès du MAEP, chargé des infrastructures rurales ;
- Ministère de l'urbanisme et de l'habitat ;
- Ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes ;
- Ministère auprès du PR chargé de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire ;
- Ministère de la sécurité et de la protection civile ;
- Ministère de la communication ;
- Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé ;
- Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales.

* **Au titre des sociétés d'Etat et établissements publics :**

- Société des Télécommunications du Togo (TOGO TELECOM) ;
- Port Autonome de Lomé (PAL) ;
- Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT) ;
- Loterie Nationale du Togo (LONATO);
- Autorité de Régulation des secteurs des Postes et Télécommunications (ART&P) ;
- Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) ;
- Togo Cellulaire (TOGOCEL) ;
- Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE).

* **Au titre des collectivités territoriales :**

-Commune de Lomé.

II. LES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'AUDIT

A. LES RESULTATS DE L'AUDIT DU GROUPE 1

De l'analyse des résultats des audits effectués par le cabinet Audit & Conseil Réunis, on retient principalement ce qui suit :

Au total, cent trente-six (136) marchés ont été passés par les autorités contractantes pour un montant total de Vingt-quatre Milliards Deux Cent Quatre Vingt Quatorze Millions Dix Sept Mille Cinq Cent Soixante Douze (24 294 017 572) FCFA.

+ La part des marchés passés par appel d'offres ouvert représente 79% en nombre et 86% en valeur.

+ Le cumul des marchés passés en mode gré à gré ne représente que 5% de l'ensemble des marchés passés.

Concernant l'analyse de la passation et de l'exécution des marchés publics et délégations de service public, les principaux constats du cabinet ACR sont les suivants :

- une carence documentaire : toutes les autorités contractantes ne disposent pas de système d'archivage adéquat ; chez certaines, l'archive est inexistante : manque de local approprié, sécurisé, étagères de rangement, armoires et système de référencement et de numérotation des dossiers etc…

- Difficulté de situer les responsabilités dans le respect de délais en l'absence de pièces et correspondances administratives. A preuve, l'inexistence d'un système d'archivage a limité la mission d'audit dans la vérification des délais moyens de traitement des dossiers au niveau des commissions et de la DNCMP ;

- Carence de production de rapports : aucune autorité contractante n'élabore en fin d'exercice un rapport sur l'exécution des marchés passés. Il s'agit là d'une situation de non-conformité avec les dispositions de l'article 6 du décret 2009-277 du 11 novembre 2009 qui dispose que " La personne responsable des marchés est tenue d'établir un rapport d'exécution de chaque marché relevant de sa compétence selon un modèle défini par arrêté du Ministre des finances et d'en fournir une copie à la Direction nationale de contrôle des marchés publics, à l'Autorité de régulation des marchés publics et à la Cour des Comptes ".

- Aucune autorité contractante ne s'est conformée aux étapes de la passation et d'exécution des marchés publics.

Pour le cas particulier des marchés publics de gré à gré :

Sur les huit (08) marchés passés par entente directe recensés, trois (03) soit 38% n'ont pas respecté le Code des marchés publics et délégations de service public ;

En ce qui concerne l'audit de l'exécution physique des marchés publics, il a couvert certains travaux de construction de bâtiments, des travaux de génie civil, d'assainissement et de fournitures.

Il révèle :

- que la majorité des travaux et fournitures réceptionnés ne sont pas conformes aux spécifications techniques mentionnées dans les DAO ;
- des incohérences entre les projets et les réalisations ;
- l'existence de malfaçons et mauvais fonctionnement des ouvrages et biens acquis.

B. LES RESULTATS DE L'AUDIT DU GROUPE 2

Echantillonnage des marchés publics audités

Sur un total de cinq cent trente trois (533) marchés recensés, le cabinet FCG

PUBLICATION DU RAPPORT D'AUDIT DES MARCHES PASSES EN 2011:

Déclaration liminaire du DG de l'ARMP-Togo, M. Réné Kapou

L'assistance suivant religieusement la publication du rapport d'audit des marchés passés en 2011

en a sélectionné cent (100) soit une proportion de 19%. Cet échantillon, a été établi de manière à couvrir aussi bien la nature des marchés (travaux, services, fournitures) que leur mode de passation et leur montant.

*** Audit de la passation et de l'exécution des marchés publics**

S'agissant de l'avis émis sur la passation et l'exécution des marchés publics au niveau des dix-neuf (19) autorités contractantes auditées par le cabinet FCG, on retient que :

- 44% des marchés ont été passés en violation des dispositions applicables ;
- 37% sont en accord avec les dispositions applicables ;
- Le manque d'information n'a pas permis aux consultants d'exprimer son avis pour 19% des marchés.

Au total, seize (16) autorités contractantes sur les dix-neuf (19) auditées ont passé leurs marchés en violation des dispositions applicables. Au nombre des violations constatées, on peut citer :

- l'absence de mise en concurrence dans le cadre de la passation de certains marchés publics sans que la procédure de gré à gré prévue soit observée ;
- le fractionnement de marché, notamment au niveau du Ministère de l'urbanisme et de l'habitat ;
- l'attribution de marchés publics sans tenir compte des conditions prévues dans le DAO ;
- l'attribution de marchés publics par la procédure de gré à gré sans la soumission de l'avis de la DNCMP à l'ARMP, alors que le montant des marchés dépasse le seuil de 10% du montant total des marchés publics passés ;

Pour les trois (03) autres, le cabinet n'a pas pu obtenir les documents relatifs à la passation et à l'exécution pour certains marchés publics sélectionnés pour en tirer des conclusions. Il s'agit :

- du ministère de la sécurité et de la protection civile ;
- du ministère délégué auprès du MAEP, chargé des infrastructures rurales ;
- de la Commune de Lomé.

*** Proportion de marchés publics passés selon les procédures dérogatoires**

Les procédures dérogatoires que sont l'appel d'offres restreint et le gré à gré sont des méthodes bien encadrées et prévues par le Code des marchés publics et délégations de service public. Autrement dit, il s'agit de procédures réglementaires dont l'exercice s'effectue dans des conditions bien précises.

L'audit montre que 34% des marchés publics passés par les autorités contractantes auditées l'ont été selon les procédures dérogatoires, notamment 23% suivant la méthode d'appel d'offres restreint et 11% selon la méthode du gré à gré.

La LONATO et TOGOTELECOM sont les autorités contractantes qui ont le plus utilisé la procédure du gré à gré.

L'important est de savoir si ces autorités contractantes respectent les dispositions en la matière.

NB : La proportion de " non défini " est de 45% ; ceci est dû au fait que les informations communiquées par certaines autorités contractantes ne renseignent pas sur les modes de passation des marchés publics de l'exercice 2011. Il s'agit de :

- Ministère délégué auprès du MAEP, chargé des infrastructures rurales ;
- Ministère des travaux publics ;
- Ministère auprès du PR chargé de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire ;
- Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) ;
- Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales.

L'ampleur de cette insuffisance a un impact direct sur la qualité des statistiques nationales sur les marchés publics.

*** Délais de passation des marchés publics**

Les délais prévus dans la mise en œuvre de la passation des marchés publics n'ont pas été globalement respectés. Les auditeurs ont manqué d'informations pour apprécier certains délais, d'où la nécessité d'améliorer l'organisation des autorités contractantes, notamment en ce qui concerne l'archivage des marchés passés.

L'avis du cabinet concernant cette rubrique est une " performance non satisfaisante ".

*** Audit de physique des marchés publics**

La vérification du cabinet révèle les constats suivant :

- la plupart des marchés publics réceptionnés ne sont pas conformes aux spécifications techniques mentionnées dans les DAO ;
- l'incohérence entre les réalisations physiques constatées et les factures établies;
- la surestimation des quantités ;
- la non consistance des travaux réalisés.

Exemple : S'agissant du marché relatif au tronçon Anié-Palakoko, la mission d'audit a constaté sur le terrain deux dalots non démolis alors que ce poste a été facturé à 100% dans le décompte final.

***En ce qui concerne l'audit de matérialité des marchés publics passés**

Au terme de l'audit technique, le cabinet FCG a constaté aussi l'insuffisance de la documentation ; ce qui ne permet pas d'apprécier certains marchés. Par ailleurs, l'archivage des mémoires des marchés n'est pas satisfaisant au point que le cabinet n'a pas pu obtenir de documents nécessaires pour apprécier le suivi des travaux. Il est donc nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de passation des marchés publics sur la réglementation en vigueur en matière des marchés publics et délégations de service public et d'envisager, à court terme la mise en place et la formation des autorités contractantes sur l'archivage des documents de marchés.

III. LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES CABINETS D'AUDIT

Il convient de rappeler que ces recommandations s'appliquent à une situation qui prévalait en 2011 et par conséquent, quelques-unes d'entre elles peuvent paraitre inopportunes dans le contexte actuel. Néanmoins, nous allons en évoquer les plus pertinentes.

Les principales recommandations formulées par les cabinets ACR et FCG sont les suivantes :

- mettre en place une disposition complémentaire à l'article 2 du décret n° 2009-297/PR du 30 décembre 2009 pour encadrer la nomination des PRMP des services publics par les ministres afin qu'ils désignent comme PRMP les titulaires d'une fonction technique stable au sein de leur département ministériel ;
- définir une modalité claire de motivation financière pour les PRMP et les membres des commissions de passation et de contrôle des marchés des autorités contractantes ;
- mettre en place des moyens financiers à la disposition des services publics (ministères) pour créer, organiser et maintenir les archives des marchés qu'ils passent;
- exiger que les structures de passation des marchés soient dotées de locaux devant servir surtout à la conservation des dossiers de passations de marchés publics ;
- mettre en place une procédure d'archivage électronique des informations liées aux marchés publics ;
- confier le suivi et le contrôle des travaux à des bureaux d'études disposant de compétences et qualifications requises.

En outre, ces cabinets recommandent:

- que la DNCMP initie un cachet " BON A LANCER " qui sera apposé sur les DAO/DP lors de leur validation, du moins, pour les DAO/DP qui atteignent ses seuils de compétences ;
- que l'ARMP, en collaboration avec la DNCMP, continue la formation des acteurs de la chaîne de passation des marchés, pour une meilleure appropriation des dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur. Dans ce cadre, il est indiqué de mettre en place un plan national de renforcement de capacités des acteurs de la chaîne de passation et d'exécution des marchés publics ;
- que les autorités contractantes veillent à l'enregistrement des marchés publics par les titulaires aussitôt après leur approbation avant toute exécution. De même, qu'elles prennent systématiquement une copie des marchés signés et qui ont fait l'objet d'un enregistrement ;
- que des dispositions soient prises pour rendre disponibles les différents procès-verbaux de réception des ouvrages et fournitures.

Voilà donc brièvement présenté les résultats de l'audit de conformité des marchés publics passés en 2011 par un échantillon représentatif des autorités contractantes, que l'Autorité de régulation des marchés publics a commandité pour se conformer aux dispositions des textes en vigueur.

Avant de passer à la phase des échanges, permettez-moi de vous rappeler que les marchés publics audités datent de l'année 2011, au moment même où le gouvernement mettait en place le dispositif de gestion des marchés publics issu des réformes engagés pour améliorer sa gouvernance économique et financière.

C'est sans nul doute ce qui justifie l'énorme écart qui a pu être constaté entre les usages en vigueur au sein des autorités contractantes et les normes et dispositions prévues par les nouveaux textes législatifs et règlementaires.

Tout ceci pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que ces audits de conformité ne peuvent pas, dans le contexte de l'époque, nous fournir une bonne appréciation du niveau de maitrise de la procédure de passation des marchés publics par les différentes autorités contractantes, dans la mesure où les anciennes pratiques étaient encore en vigueur en 2011.

A titre d'exemple, l'élaboration et la publication des plans de passation des marchés publics (PPM) a été rendu obligatoire seulement à partir de janvier 2013, le temps pour l'ARMP et la DNCMP de doter les acteurs de l'administration publique en techniques d'élaboration de cet outil de gestion.

En revanche, les audits des marchés publics passés en 2012 et en 2013 dont la procédure de recrutement des consultants indépendants est en cours, nous renseigneront mieux sur les degrés d'application des textes en vigueur.

IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Au regard des constats et des recommandations des audits des marchés publics passés en 2010 et en 2011, l'ARMP a déjà pris des mesures à court et à moyen termes pour assurer le suivi de la mise en œuvre des rapports produits par les consultants. Elles concernent essentiellement :

- la transmission du rapport aux institutions de la République prévues par les textes en vigueur ;
- l'élaboration d'un plan de suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- la mise en application de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances relatif à l'intéressement des PRMP et membres des CCMP et CPMP ;
- l'organisation d'un atelier d'analyse de la faisabilité de mise en place d'un centre d'archivage ;
- l'intensification des actions de formation à l'intention des autorités contractantes ;
- la relecture des textes relatifs aux marchés publics.

Je terminerai cette présentation en vous rappelant que vous pouvez consulter, l'intégralité des rapports de chacune de la quarantaine d'autorités contractantes dont les marchés ont été audités au titre de l'année 2011.

Des CD renfermant l'ensemble de ces supports seront mis à votre disposition dans quelques instants.

Je vous remercie de votre aimable attention et vous annonce, avec plaisir que nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Zozo

AUDIT DE LA PASSATION ET DE L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PASSÉS EN 2011 PAR TOGO TELECOM

Un audit des marchés implique la vérification par sondage des pièces justificatives relatives aux marchés. Le montant total des marchés passés en 2011 qui m'a été communiqué s'élève à la somme de F CFA 2.995.838.103. La mission a porté sur un échantillon de F CFA 1.123.209.395 représentant 14% du nombre et 37% du montant des marchés passés en 2011 par TOGO TELECOM. Pour l'audit de matérialité, la mission a porté sur trois (03) marchés.

Les avis exprimés dans le cadre de la passation de l'exécution des marchés au titre de la gestion 2011 donnent les résultats suivants :

- Pour la préparation et le lancement du dossier d'Appel d'Offre ou de consultation restreinte, 29% des marchés contrôlés ont une performance satisfaisante, 57% une performance moyennement satisfaisante et 14% une performance non satisfaisante ;
- En ce qui concerne l'ouverture et l'évaluation des offres ou négociation, 14% des marchés contrôlés ont une performance satisfaisante, 57% une performance moyennement satisfaisante, 14% une performance non satisfaisante et nous n'avons pas du donner une conclusion pour 14% ;
- Quant à l'étape de la signature, de l'approbation et de la notification du marché, 43% des marchés contrôlés ont une performance moyennement satisfaisante et 57% une performance non satisfaisante ;
- Enfin, pour l'étape du suivi de l'exécution et de paiement, 29% des marchés contrôlés ont une performance moyennement satisfaisante contre 71% qui ont une performance son satisfaisante.

Pour l'ensemble des différentes étapes de la passation et de l'exécution des marchés, l'appréciation de l'auditeur quant à la passation et l'exécution des marchés au niveau de TOGO TELECOM au titre de la gestion 2011, est une " **performance non satisfaisante ".**
Mais sur la base de notre échantillon et compte tenu des réserves exposées, nous ne sommes d'avis que les marchés passés et exécutés par TOGO TELECOM au titre de la gestion 2011, l'ont été en conformité avec les dispositions légales applicables notamment la loi n°2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public en République Togolaise et ses textes d'application.

Parlant de l'audit sur le terrain, il n'y a eu aucune documentation sur les marchés retenus pour faire l'objet de l'audit. Cette situation pose en général au sein de la société un problème de mauvais archivage des documents de marché et amène l'auditeur à recommander fortement une formation des cadres impliqués dans la passation sur le bon archivage des dossiers de passation et de suivi des marchés.

Zozo

ECONOMIE/MME INGRID AWADÉ, NOMMÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION À L'ORGANISATION DU SECTEUR INFORMEL

Mme Ingrd Awadé

Mme Ataféinam Ingrid Awadé, a été nommée, directrice générale de la délégation à l'organisation du secteur informel, selon un des décrets présidentiels rendus publics vendredi dernier dans la soirée à la télévision nationale.

Elle a occupé le poste de directrice des impôts depuis 2006.

Au total quatre décrets ont été pris par le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé dont trois nominations de commissaires au sein de l'Office Togolais des Recettes (OTR).

Adedze Kodjo (directeur des douanes) est nommé Commissaire des douanes et des droits directs à l'OTR. Les trois commissaires sont tous recrutés à l'issue d'un appel à candidature.

Rappelons que l'OTR est un établissement public à caractère administratif, doté d'une autonomie de gestion administrative et financière. Cet office intègre les directions générales des douanes et des impôts au sein d'une structure unique.

MEURTRE/LE CORPS CALCINÉ D'UNE JEUNE FILLE DÉCOUVERT TÔT LE SAMEDI DERNIER DANS UN QUARTIER DE KARA

Le corps calciné d'une jeune fille, âgée de 17 ans répondant au nom et prénom de Kézié Reine, a été découvert tôt ce samedi dans un quartier périphérique au nord de la ville de Kara après deux jours de recherche infructueuse de ses parents.

Kézié Reine est une malade épileptique qui a déjà abandonné les classes. Approché de près, on a remarqué qu'il manque le sexe et certaines parties intérieures sur le corps de la victime.

Selon Adjesson Komi, le procureur de la république, alerté par la brigade de la gendarmerie, le corps de la jeune fille aurait été d'abord sectionné par le ventre avant d'être brûlé par un pneu.

Les enquêté se poursuivent, afin de mettre la main sur les auteurs de ce "crime ignoble", a-t-il précisé.

Les habitants du quartier, interrogés disent n'avoir rien entendu dans la nuit. Même les habitants de la maison derrière laquelle le corps a été retrouvé, ont indiqué avoir alerté leur propriétaire, après avoir découvert le corps.

Réclamez tous les mardis
votre hebdomadaire
"Le Médium" dans
les kiosques et chez vos
marchands de journaux.
Prochaine parution
le mardi 11 Février 2014

Tribune Libre :

Que reste-t-il des 33,9 % des voix obtenues par Jean-Pierre Fabre à la présidentielle 2010?

Les marches hebdomadaires suivies de meetings politiques à la plage de Lomé initiés par Jean-Pierre Fabre dans le cadre de la revendication de sa victoire lors de la présidentielle de mars 2010 sont devenus de bout en bout après trois années d'exercice [2010 - 2013] une sorte de tribune politique populiste où lui-même et ses partisans ont pris l'habitude de jeter en pâture médiatique, sans euphémisme, la communauté internationale, les représentations diplomatiques accréditées au Togo, certains médias nationaux, les autres partis politiques de l'opposition démocratique et bien évidemment la dictature héréditaire en place depuis 2005.

A la plage de Lomé, devenue une véritable station balnéaire politico-touristique, aucun sujet d'actualité n'est épargné quel que soit le bord politique des acteurs médiatisés. Depuis la présidentielle de mars 2010, le leader de l'ANC ne cesse de changer de revendication tous les ans. Si 2010 était incontestablement l'année de la revendication de sa victoire à l'élection présidentielle, 2011 sera celle de la revendication du retour des 9 députés exclus de l'assemblée nationale ainsi que la demande de la libération de l'ancien ministre de la défense Kpatcha Gnassingbé, alors que 2013 devenait l'année de nouvelles revendications ajoutées aux anciennes à savoir la débâcle électorale aux législatives, la demande de la levée des inculpations, ainsi que la demande de la libération des détenus dans l'affaire des incendies criminels des marchés de Lomé et de Kara. Ce cumul de revendications n'est-il pas en soi un aveu d'échec de la part d'un leader qui subit son propre chambardement depuis 2010 sans pouvoir agir ni anticiper ? Jean-Pierre Fabre vociférait à maintes reprises [de 2010 à 2013] lors des meetings des samedis dans son village balnéaire du littoral atlantique ainsi que dans les médias " qu'il n'y aura pas d'élections au Togo si ses revendications ne sont pas satisfaites ".

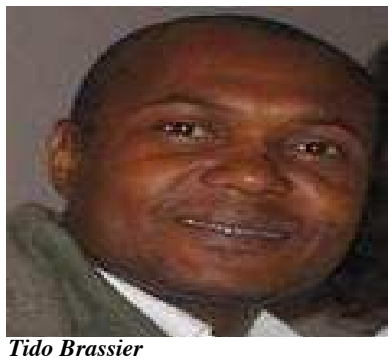

Tido Brassier

Mais à quelques semaines du scrutin législatif de 2013, sans être maitre et possesseur du fauteuil présidentiel, ni du siège parlementaire qui lui avait été retiré ainsi qu'à ses camarades d'infortune, le leader de l'ANC s'esquissa dans la mêlée électorale de manière euphorique sans aucune préparation préalable. Quel est le sens politique de cette volte-face au demeurant suicidaire dont beaucoup d'observateurs n'y voyaient que des injonctions politiques étrangères venant de Jonathan Goodluck du Nigeria ou d'Alassane Ouattara de Côte d'Ivoire ? N'est-il pas allé remercier ce dernier dans son palais présidentiel à Abidjan en octobre 2013 pour l'avoir entrainé dans les législatives de 2013 sans y être préparé ? Toujours est-il qu'à l'issue de ce scrutin non préparé Fabre avait raté l'occasion d'un gouvernement de cohabitation qui aurait pour mission d'organiser les élections locales de 2014 qu'il appelle de ses vœux ainsi que les réformes constitutionnelles et institutionnelles en vue de la présidentielle de 2015. Empêcheur de tourner en rond depuis de 2010, l'homme est dépeint dans certaines chancelleries occidentales comme " un leader politique aux idées vagabondes dont l'ambition souffrirait hélas de convictions pathétiques ".

Ainsi les marches qu'il avait initiées après la présidentielle de 2010 sont devenues d'année en année toute une batterie de revendications bouchonnant les artères et horizons du parti. A ce cumul de désordre politique, faut-il encore rappeler certaines erreurs tactiques également cumulées telles que la constitution de la défense de Pascal Bodjona ancien ministre de l'administration territoriale au sujet de l'affaire d'escroquerie internationale qui est une affaire de droit commun et non politique ? Il s'agit d'une affaire sans tête ni queue dénommée [Bodjona-Agba-Le Flock-Prigent] qui n'a rien de politique.

De même l'opposition a-t-elle besoin de se fourvoyer dans la défense de Kpatcha Gnassingbé victime aujourd'hui de son propre système d'hier qui l'a jeté en prison pour vingt ans de détention, même si son immunité parlementaire n'avait pas été levée ? S'il est vrai que certains indicateurs socio-politiques annoncent l'existence d'un mécontentement général intra-muros pays Kabyè qui enfle progressivement depuis la disparition du dictateur Eyadema, n'y a-t-il pas intérêt de rester en dehors de ce règlement nauséabond entre héritiers adeptes du mensonge, de la corruption, et de la fraude électorale ? Comment Fabre pourra-t-il gérer ce cumul de revendications en 2015 ? Alors que 2014 sera incontestablement l'année du procès de l'affaire des incendies criminels des marchés de Lomé et de Kara qui aura certainement des impacts politiques et judiciaires sans précédent dans le paysage politique national ? Comment gère-t-il le dossier de l'enquête publiée par le CST qui pointe du doigt accusateur certaines personnalités proches du pouvoir sans démontrer preuve à l'appui leur réelle responsabilité pénale engagée ?

Notons que les plaintes déposées par ces personnalités devant les juridictions nationales feront l'objet d'un autre procès en diffamation.

DEVELOPPEMENT/ Bilan du PDC :

707 microprojets, 26.623 emplois temporaires, 185.758 bénéficiaires des constructions scolaires (...)

Mis en œuvre depuis 2008 avec l'appui de la Banque Mondiale à hauteur de plus de 16 milliards de F.CFA, le Projet de Développement Communautaire (PDC) a pris fin en septembre 2013. Tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ce projet se retrouvés jeudi à Lomé, afin de dresser le bilan. La rencontre a été présidée par Mme Victoire Tomégah-Dogbé, ministre du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

La table d'honneur lors de la rencontre

Le PDC s'inscrit dans la stratégie de réduction de la pauvreté initiée par le gouvernement togolais en faveur des communautés vulnérables.

En effet, au lendemain de la reprise de la coopération internationale en 2008, le Togo était confronté à plusieurs défis entre autre réconcilier les togolais, procéder aux réformes indispensables pour assurer un souffle nouveau à l'économie, élaborer des stratégies à moyen et long terme de réduction de la pauvreté, mais aussi répondre à des besoins inhérents des populations qui étaient très affaiblies par la crise socio politique.

C'est dans ce contexte également marqué par les crises économiques, alimentaires, énergétiques et les inondations de 2007 que le PDC a été initié.

Objectif principal poursuivi: améliorer l'accès des populations pauvres aux infrastructures socio communautaires et aux filets de protection sociale et contribuer à l'amélioration de leurs revenus et de leurs conditions de vie.

Mis en œuvre par un +Secrétariat Technique+ et les agences d'Appui aux initiatives de base, placés sous la tutelle du ministre du développement à la base, le projet a permis notamment de rendre les infrastructures disponibles à travers le financement des microprojets de construction et de réhabilitation de bâtiments scolaires, d'unités de soins de santé, de pistes rurales, d'ouvrages hydrauliques et d'assainissement. De petits financements ont été également alloués pour des activités génératrices de revenus.

Le PDC terminé, quel bilan dressé?

"Globalement, nous retenons que tous les indicateurs sont atteints, voire même dépassés", a affirmé Mme Victoire Tomégah-Dogbé.

Selon le tableau dressé par la ministre, au total 290 microprojets d'infrastructures financés et entièrement réalisés (sur 245 prévus avec un taux de réalisation de 118%), 294 microprojets d'activités génératrices de revenus financées et techniquement suivis (sur 150 prévus), 123 microprojets de protection de l'environnement réalisés (sur 75 prévus), 2.032 hectares de terre reboisés (sur 2015 prévus), 26.623 emplois temporaires créés (sur 25.000 prévus), 60.934 écoliers touchés par les cantines scolaires (sur 36000 prévus), 4.275 tonnes d'engrais rendus disponibles aux producteurs et 850 tonnes de semences améliorés.

"Ainsi donc, à travers le PDC, nous avons pu concrètement toucher: 185.758 élèves pour les constructions scolaires correspondant à 621 salles de classe construites ou réhabilitées, 63.440 personnes pour les forages réalisés, 5.981 membres de groupement pour le renforcement de leurs activités économiques, 60.934 enfants pour les cantines scolaires et le déparasitage systématique associé à cette opération de cantines scolaires,

26.623 personnes bénéficiaires d'un emploi temporaire et 13.774 producteurs agricoles qui ont eu accès aux intrants agricoles et aux appuis techniques permettant d'améliorer leur productivité agricole", a-t-elle souligné.

Mme Tomégah-Dogbé a également mis un accent particulier sur l'une des "actions importantes" menées et qui est au centre de la vision de développement du projet : la formation des acteurs à la base. Environ 9.406 membres de communautés ont été formés dont 4.079 membres de groupements et 5.327 membres de comités villageois de développement (CVD).

La Banque mondiale de son côté, s'est réjouie des résultats atteints: "La Banque mondiale se réjouit fortement de ce que, les expériences du PDC ont été bien capitalisées pour la formulation de plusieurs politiques nationales: la politique nationale du développement à la base, la politique nationale de l'alimentation scolaire etc", a déclaré Koffi Hounkpè, Spécialiste en Gestion des risques et catastrophes/Banque Mondiale (qui a représenté l'Institution à cette rencontre).

Après le PDC, place au PDCplus

Au regard des résultats obtenus, une nouvelle phase du PDC a été initiée en 2012 : Projet de Développement Communautaire et de Filets de Sécurité Sociale (PDCplus).

Environ 7 milliards de F.CFA (14 millions de dollars US) ont été encore alloués par la Banque au Togo pour sa mise en œuvre. Ce projet va permettre de poursuivre la réalisation des infrastructures socio économiques et communautaires de base, le financement des activités génératrices de revenus, et le renforcement des filets de sécurité sociale.

TERRAIN RURAL A VENDRE
Le terrain indiqué se trouve au lieu dit Atchavé (Préfecture de ZIO), sur la route de Gblinvié à moins de 10 km à l'Ouest de Tsévié.
La surface est de cinq (05) hectares à un prix intéressant.
Contacts : 91 91 35 89 ou 97 28 33 70

FOOTBALL -CHAN 2014/ FINALE : LYBIE - GHANA

LES CHEVALIERS DE LA MEDITERANNEE AU SOMMET DU FOOTBALL AFRICAIN

Les chevaliers de la méditerranée ont finalement eu raison des black stars du Ghana en finale du CHAN le samedi 1 février, au Cap, en Afrique du Sud après un match terne et insipide qui s'est finalement débloqué grâce aux tirs au but (4-3). Les blacks stars venaient ainsi de perdre pour la deuxième fois de leur histoire une finale dans cette coupe d'Afrique version locale.

Une phase du jeu Lybie-Ghana remportée par les Lybiens

AU FIL DU MATCH

Le Ghana partait favori sur cette rencontre à la vue de ces prestations antérieures et à sa défense rigoureuse qui n'a encaissée qu'un seul but lors des tours précédents. Néanmoins, c'est la Libye, qui dès les premières minutes de la rencontre, qui a fait de tout bois en investissant le camp Ghanéen par quelques occasions non concluantes. Après la tempête libyenne, les Black Stars sont maîtres du ballon mais sans pour autant inquiéter une défense libyenne bien regrouper autour de leur capitaine jusqu'à la pause.

Au retour des citrons, les vingt deux acteurs n'ont guère changer de tactique et continuent par produire le même jeu ennuyeux de la première période comme si dame coupe ne les intéressait pas.

La seule occasion qui a pu soulever le public joyeux du Cap a eue lieu en toute fin de rencontre et est à l'actif des Libyens sur une balle de match sur une belle contre-attaque, qui n'a pas été bien négocié à la (92e). Il fallait donc s'en remettre aux prolongations pour espérer une meilleure vie dans cette finale aux allures de match amical.

Comme une cartomancienne qui jette ces cartes pour prédire l'avenir, comme la bohémienne qui lit à travers les lignes de la main, cette finale se jouera à en croire les voyants sur les épreuves fatidiques des tirs au but.

LES TIRS AU BUT

Si la Libye a réussi ses 3 premiers tirs ce qui semblait la prédestinée pour une victoire facile, c'était compté sans la ténacité du gardien Ghanéen Adams qui a remis les blacks stars dans le jeu et leur offrir une chance à une deuxième série de tirs au but qui a finalement tourné en faveur des chevaliers de la méditerranée.

La Libye venait ainsi de remporter le premier trophée continental de son histoire après la finale de la CAN 1982 à domicile loupée aux tirs au but face à ces mêmes black stars du Ghana avec l'émergence d'un certain Abedi Ayew Pele.

Sur l'ensemble de la rencontre, les spécialistes s'accordent à dire que la Libye méritait mieux le trophée que le Ghana un peu amorphe et balbutiant le football chatoyant qu'on leur connaît.

Les Supers Eagles du Nigéria ont dominé les Warriors du Zimbabwe dans la petite finale des perdants en s'adjudant les médailles de bronze. Le CHAN 2014 appartient désormais à l'Histoire et tous les regards sont tournés vers le CHAN 2015. Mais où sont donc passés nos chers éperviers du Togo ?

Jacques SOLETE

Lutte contre le trafic d'Ivoire :

Le Togo, pays de transit, intensifie la répression contre le trafic d'ivoire

LE TOGO, où près de quatre tonnes d'ivoire ont été saisies en moins d'une semaine, veut cesser d'être une plaque tournante du lucratif trafic de défenses et intensifie la répression pour sauver les éléphants d'Afrique victimes du braconnage.

Un premier stock de 1,7 tonne d'ivoire avait été découvert le 23 janvier au port de Lomé dans un conteneur en partance pour le Vietnam et, mercredi, la police a opéré une nouvelle saisie importante. Plus de 2,1 tonnes d'ivoire ont été retrouvées au port de la capitale, dissimulées dans deux autres conteneurs appartenant au même propriétaire.

Ce dernier, un Vietnamien, a été arrêté avec deux suspects togolais."Les enquêtes se poursuivent afin que le réseau soit complètement démantelé. Le Togo est devenu aujourd'hui l'un des pays de transit pour ces trafiquants sans vergogne", explique à l'AFP le ministre togolais de l'Environnement et des Ressources forestières, André Johnson.

Plus grands mammifères terrestres, les éléphants attirent les touristes mais ils sont aussi victimes d'une augmentation du braconnage encouragé par la pauvreté et la corruption dans les pays d'Afrique et alimenté par une forte demande en Asie.

Le commerce international de l'ivoire a été interdit en 1989 par la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES). Mais le trafic s'est poursuivi, représentant un marché mondial estimé à 10 milliards de dollars (7,4 milliards d'euros) par an et menaçant l'espèce.

De 10 millions en 1900, la population des éléphants d'Afrique a chuté à 1,2 million en 1990 et ils ne sont plus que quelque 500.000 aujourd'hui, selon des défenseurs de l'environnement.

Entre 22 et 25.000 sont tués chaque année, soit plus de 60 par jour, et, selon la CITES et d'autres organisations de protection des animaux, 20% des éléphants d'Afrique pourraient disparaître

Les malfrats devin leur butin

en une décennie si le braconnage se poursuit à son rythme actuel.

Pour enrayer le massacre, 30 pays d'Afrique et d'Asie se sont mis d'accord début décembre sur un plan d'urgence lors d'une conférence internationale à Gaborone, au Botswana.

"Nous sommes face à des réseaux de criminels suffisamment outillés et souvent lourdement armés. Le trafic des espèces menacées ne passera pas par notre pays.

Raison pour laquelle nous menons une lutte acharnée, avec la collaboration de certains pays amis dont les Etats-Unis, la France et la Chine", explique le ministre togolais.

Petit pays d'Afrique de l'Ouest, le Togo veut aussi harmoniser ses moyens d'action avec les autres pays de la sous-région, ajoute-t-il.

L'alarme avait été sonnée à Lomé avant même la conférence de Gaborone.

Tous les conteneurs passés au scanner

"Des tonnes d'ivoire quittent depuis un certain temps le port de Lomé à destination de pays comme l'Indonésie, la Chine et Hong Kong", avait déclaré en août Kodjo Katanga Yeleneke, officier de police à l'Office central de répression du trafic illicite des drogues et du blanchiment (OCRTIDB).

Ce constat a poussé les autorités portuaires à renforcer le système de contrôle des conteneurs par le déploiement d'agents mieux formés.

"Le contrôle des conteneurs est très rigoureux depuis quelque temps. Tous les conteneurs doivent passer au scanner, avant de se retrouver sur le terminal des conteneurs destinés à l'exportation", a expliqué à l'AFP un responsable de la douane au port.

Des agents de l'OCRTIDB effectuent aussi des contrôles inopinés dans certaines boutiques de Lomé, a-t-il indiqué.

Ces mesures ont commencé à porter leurs fruits. Plus de 700 kg d'ivoire, dont une grande partie provenait du Tchad, ont été saisis en août dernier dans une boutique de Lomé appartenant à un Togolais. Un autre trafiquant, de nationalité guinéenne, avait été arrêté dans la capitale en possession de 25 kg d'ivoire.

Les Etats-Unis avaient "félicité" les autorités togolaises "pour leurs efforts en vue de mettre un terme au trafic illégal d'ivoire en Afrique de l'Ouest en arrêtant un célèbre trafiquant".

Des militants écologistes soulignent cependant que le trafic a pris de l'ampleur ces dernières années en raison de la forte demande au Moyen-Orient et en Asie, où les défenses d'éléphants sont utilisées dans la fabrication d'objets décoratifs et en médecine traditionnelle.

"Nous sommes très inquiets quant à l'allure que le trafic d'ivoire prend en en général et au Togo en particulier", a déclaré Paul Dogboé, président de l'association Horizon Vert, qui lutte pour la protection des espèces en voie de disparition.

"Nous sommes décidés à tout mettre en œuvre pour appuyer les actions des autorités togolaises en vue de traquer ces trafiquants", a-t-il souligné.

Nouvelle crise énergétique :

La situation compliquée pour le Bénin où les délestages sont légion

LA SITUATION est depuis quelques jours, compliquée pour le Bénin voisin où les populations font face à des délestages. C'est seulement ce week-end que les béninois ont un peu "respiré".

Les populations font face à des coupures intempestives de courant électrique. Il arrive des jours où l'électricité est coupée pendant quatre voire six heures dans la journée, dans certains quartiers de Cotonou.

"La raison principale des coupures fréquentes reste le niveau bas des disponibilités énergétiques par rapport aux besoins réels. Pour un besoin d'environ 200 mégawatts (MW), le pays ne dispose que de 70 mégawatts", avait expliqué en décembre dernier lors d'une conférence de presse le ministre béninois de l'énergie Barthélemy Kassa.

La Communauté électrique du Bénin (CEB) qui gère l'énergie éclectique pour le Bénin et le Togo, a vu ces dernières semaines, les quantités d'énergie achetées auprès de ses fournisseurs réduites.

La CEB a pour missions notamment de réaliser et d'exploiter selon les règles appliquées par les sociétés industrielles et commerciales, des installations de production d'énergie électrique pour les besoins des deux États et de conclure, en cas de nécessité, avec les pays voisins (des deux États), des accords relatifs à l'importation de l'énergie électrique, chacun des deux États s'engageant à ne conclure aucun accord séparé d'importation d'énergie électrique.

Le Ghana qui livre 60MW à la CEB pour le compte des deux pays (à raison de 30MW pour chaque pays) ne lui fournit que 30MW (15 MW pour chaque pays). Le Nigeria de son côté, n'approvisionne plus pratiquement la CEB ces derniers temps, en raison des difficultés que ce pays rencontre, sa production étant devenue complètement instable. Pire, les deux turbines à gaz de la CEB sont en révision depuis quelques jours.

Le Togo "sauvé" par ContourGlobal

La situation n'est pas ressentie au Togo, grâce à la Société Contour Global, selon des sources proches du ministère des mines et de l'énergie. Cette société qui fournit 100MW a fait tourner à fond ces moteurs ces derniers jours, ont souligné ces sources. Contour Global aurait même porté secours au Bénin voisin en lui fournissant 10 MW.

Mais la plus grande interrogation est de savoir si les moteurs de cette société pourront résister, surtout qu'ils ne sont pas habitués à ce rythme. Par ailleurs, toutes les dispositions sont-elles prises en matière de fournitures et matières premières nécessaires pour faire tourner correctement les moteurs?

Au Bénin, les autorités s'attèlent aussi à construire une centrale thermique de 25MW, grâce à un financement d'environ 300 millions de dollars de la Turquie.

Rappelons que la Centrale thermique (d'une capacité de 100 MW) construite par la société ContourGlobal dans la zone portuaire, a été officiellement inaugurée le 15 octobre 2010.

ContourGlobal est une société privée spécialisée dans le financement, le développement et l'exploitation d'équipement dans le secteur de l'énergie. Basée à New York, elle intervient aux Etats-Unis, en Afrique, en Amérique du Sud et en Europe et dispose à ce jour d'un parc de 1.200 MW et d'un portefeuille de projets d'environ 10.000 MW. Et c'est sa filiale ContourGlobal-Togo S.A qui a signé le 19 octobre 2006 avec le Togo, une convention de concession, d'une durée de 25 ans pour la réhabilitation, l'extension et l'exploitation de la centrale thermique de Lomé.

Zozo

INFOS D'ESPAGNE

L'Atletico Madrid a pris le pouvoir dimanche dans le Championnat d'Espagne avec un putsch contre la Real Sociedad (4-0) pour la 22e journée, détrônant le FC Barcelone et distançant le Real, qui a trébuché devant l'Athletic Bilbao (1-1) et perdu Cristiano Ronaldo, expulsé.

Voici la Liga bouleversée au terme d'un week-end néfaste pour les deux grands d'Espagne.

Le Barça, qui régnait depuis la première journée de la saison 2012-2013 (soit 59 matches d'affilée), a été renversé samedi par Valence au Camp Nou (2-3). Désormais dauphin, il pointe à trois longueurs de l'Atletico (54 points contre 57) et ne devance plus son rival merengue qu'à la différence de buts (+43 contre +39).

EN MÉMOIRE D'ARAGONES

Après cette passation de pouvoir, l'"Atleti" sera sans doute partagé entre la joie d'être leader en solitaire, une première pour lui en Liga depuis le titre conquis en mai 1996, et la peine d'avoir vu s'éteindre samedi Luis Aragones, ex-figure du club et ancien sélectionneur de l'Espagne victorieuse de l'Euro-2008. David Villa, sacré avec Aragones, lui a rendu hommage en levant les doigts au ciel sitôt après avoir poussé au fond une passe en retrait de Diego Costa (38). Malheureusement, il a dû céder sa place trois minutes plus tard, apparemment victime d'un problème musculaire.

Avec ce triomphe, l'Atletico abordera du mieux possible le derby qui l'attend mercredi en demi-finale aller de la Coupe du Roi contre le Real.

Et le Real a perdu encore plus avec l'expulsion de Ronaldo après un accrochage avec Gurpegi (75), qui devrait priver les Madrilènes de leur double Ballon d'Or pour défier Villarreal, cinquième, le week-end prochain. Seul point positif pour le club merengue dans ce match au goût amer ? Le retour à la compétition du Français Raphaël Varane, entré en jeu dans les dernières minutes, après deux mois de pépins récurrents au genou droit.

RÉHABILITATION DU TRONÇON LOMÉ-VOGAN-ANFOIN: LES TRAVAUX OFFICIELLEMENT LANCÉS JEUDI DERNIER À AKOUMAPÉ

Le ministre Gnonfame après le lancement des travaux

Le tronçon Lomé-Vogan-Anfoin (long de 61 km) sera bientôt réhabilité. Les travaux ont été officiellement lancés jeudi dernier au CEG Akoumapé (environ 45 km de Lomé) par le ministre des travaux publics et des transports Ninsao Gnofam. Deux autres ministres : André Johnson de l'environnement et Bissoune Nabagou de l'équipement rural, étaient aussi présents. D'autres personnalités parmi lesquelles Charles Kokouvi Gafan, Pdg de Togo Terminal (filiale du groupe Bolloré) et des autorités locales ont aussi assisté à cette cérémonie très riche en couleur, les populations de la localité ayant massivement fait le déplacement. La séance été agrémentée par plusieurs groupes folkloriques.

Les travaux prévus pour durer 18 mois, sont exécutés par Ceco Btp. Coût : plus de 23 milliards de F.CFA, financé par l'Etat togolais et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

"C'est une route qui quitte le collège Saint Joseph pour aboutir au Carrefour Anfoin-Tabligbo. Les travaux vont consister à assainir les zones d'agglomérations et effectuer des travaux de terrassements généraux et de revêtement sur l'ensemble du tronçon", a expliqué Constantin Amouzou, Directeur général de Ceco Group.

"Nous avons 18 mois et nous ferons tout pour tenir dans ce délai. L'une des dispositions prises est la création de trois bases : à Djagblé, Hahotoé et Anfoin pour la rapidité des travaux", a-t-il souligné...

TOGO EXPRESS

Agence de distribution de courriers

Lettre- Documents d'Affaires-Colis-Marchandises
Imprimerie-Sérigraphie-Tampons-Reliure
(Tous travaux d'impression)
Adresse 141, Angle Rue LANDJO (Tokoin Tamé)

A coté du commissariat du 5ème arrondissement
BP : 5022 Lomé Togo
Tél : +228 22 61 46 08 / 23 38 54 11
Fax : +228 22 26 06 02
Cel : +228 90 15 98 06/98 10 33 08
Email : togoexpress07@yahoo.fr

ACS-BTP (Association des Communicateurs Spécialisés en BTP)

organise

ARCHIBATTOGO 2014

Thème: « La route, l'habitat et le developpement »

Du **08** au **12** Avril 2014
Lieu: Parking du Palais des Congrès de Lomé

Pays Invité d'honneur : **La Côte - D'ivoire**

Cibles : Architectures - BTP - Banques - Assurances
Matériaux de Construction - Ameublements

PROGRAMME :

- Expositions
- Ateliers d'echanges
- Découvertes
- Concerts
- Miss Archibat - Togo

Info line: +228 90.36.47.34 / 92.42.51.78 / 98.58.86.64
Facebook: archibattogo / email: archibattogo@gmail.com

CAFRAM-TOGO

Centre Africain de Formation et de Recherche en Arts et Métiers
Spécialiste de la Sérigraphie Induistrielle
Marquage et Impression des Supports de communication
Prestation de service
Contacts : (+228) 90 05 84 20 / 22 37 75 74